

Département du Jura

MAIRIE  
DE  
**MOISSEY**  
39290



# COMPTE RENDU

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

## COMMUNE DE MOISSEY

Séance du 11 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MOISSEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Dominique TRONCIN, Maire

Présents : MM BOUCHARD Brigitte - DUBIEF Christophe - Serge JACQUET - MATA Téo-  
MIELLE Gilles - MONIN Céline - OCLER Christine - RICHARD Pascale - ROBINET Yves  
VAUDOISOT Marie-Pierre

Autre invité présent : Nicolas THABARD, Directeur du Foyer logement

Absent excusé : Néant

Secrétaire : Christine OCLER

Membres exercice = 11 – Présents = 11 – Votants = 11

Convocation : 03/04/2019 – Affichage : 18/04/2019

Les comptes rendus des séances du 12 février 2019 et 11 décembre 2018 sont approuvés sans observation de la part des membres présents.

### Délibération n° 14 et 28 -19 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT

CONSIDERANT que le compte de gestion de la trésorerie et le compte administratif 2018 du budget assainissement donnent les résultats suivants :

Un déficit de fonctionnement de .....	- 4 638.10 €
Considérant que les résultats reportés 2017 sont de .....	- 49 068.19 €
Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à .....	- <b>53 706.29 €</b>
Un déficit d'investissement de .....	- 1 753.45 €
Considérant l'excédent d'investissement 2016 reporté de .....	+ 57 355.39 €
Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à .....	+ <b>55 601.94 €</b>

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

déficit de fonctionnement reporté	D 002 - <b>53 706.29 €.</b>
excédent d'investissement reporté	R 001 + <b>55 601.94 €.</b>

### Délibération n° 15-19 : BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif M49 Assainissement 2019 se décomposant comme suit :

Dépense de fonctionnement .....	48 002 €
Dépenses d'Investissement .....	83 121 €
Report Déficit Fonctionnement 2017 .....	53 707 €

<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>184 830 €</b>
Recettes de fonctionnement .....	101 709 €
Recettes d'Investissement .....	27 520 €
Report Excédent Investissement 2017 .....	55 601 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>184 830 €</b>

**Délibération n° 16 et 29-19 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET FOYER LOGEMENT**

Le conseil municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion établis pour 2018 pour le Foyer logement, documents en total correspondance qui font apparaître les résultats suivants :

Un déficit de fonctionnement de .....	54 001.78 €
Il convient d'incorporer les résultats antérieurs comme suit :	
Déficit 2013 de	- 5 300.44 €
Excédent 2014 de	+ 35 800,55 €
Déficit de 2015 de	- 32 015,58 €
Excédent de 2016 de	- 5 008.46 €
Excédent de 2017 de	+ 33 278.05 €
<b>Le déficit consolidé de 2018 s'élève donc</b>	<b>- 17 230.74 €</b>
Un Déficit d'investissement de .....	- 6 065.62 €
Considérant l'excédent d'investissement 2017 reporté de	+ 17 962.44 €
Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à .....	+ 11 896.82 €

Ces résultats seront repris au Budget primitif de la façon suivante : déficit de fonctionnement reporté D 002 pour un montant de - 17 230.74 € et excédent d'investissement reporté au R 001 pour un montant de 11 896.82 €.

**Délibération n° 17-19 : BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET FOYER LOGEMENT**

APPROUVÉ à l'unanimité le Budget 2019 établi pour le Foyer logement de MOISSEY se décompose comme suit :

Dépense de fonctionnement .....	696 969.26 €
Dépenses d'Investissement .....	51 196.82 €
Report déficit 2018 .....	17 230.74 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>765 396.82 €</b>
Recettes de fonctionnement .....	714 200.00 €
Recettes d'Investissement .....	39 300.00 €
Report Excédent Fonctionnement 2018 .....	0.00 €
Report Excédent Investissement 2018 .....	11 896.82 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>765 396.82 €</b>

Ce budget tient compte des augmentations des loyers (+ 1 %) et des repas votés en 2018

**Délibération n° 18-19 : SIVU – CLEF DE RÉPARTITION CONTRIBUTION DES MEMBRES**

Suite à l'intégration de la Communauté de communes Jura Nord, le 1er janvier 2017, au sein du SIVU LA NOUNOURSERIE, il y a lieu de revoir l'article 9 des statuts sur la question des financements, intitulé « contribution des communes – recettes budgétaires ». En effet, la clé de répartition votée à la création du SIVU veillait à une équité entre les communes membres concernant leur participation au financement avec notamment un calcul de la participation sur la base de 60 % en fonction du nombre d'habitants. Il est donc proposé de retirer des statuts le détail de la répartition qui restera déterminée par le comité syndical.

Le paragraphe 4 de l'article 9 devient « Les contributions des membres ayant des enfants inscrits au multi-accueil sont déterminées selon la clé de répartition votée par le comité syndical et appliquée sur la base du financement nécessaire voté chaque année par le comité syndical. »

Unanimité du Conseil municipal.

### **Délibération n° 19-19 : ADMISSION EN NON VALEUR**

Le Maire communique au conseil municipal la demande de la trésorerie municipale du Grand Dole par rapport à une décision de la commission de surendettement qui impose d'effacer une dette pour un montant de 226 € titre 210-du 19/09/2017 (location caveau) au profit de M et Mme JOBARD Marcelin. Le conseil municipal donne son accord pour que les crédits correspondants soient inscrits au budget primitif 2019, même si l'intéressé s'est engagé, auprès du Maire, à régler sa dette à la trésorerie.

### **Délibération n° 20-19 - LIBÉRALITÉS REÇUES**

Le Conseil Municipal accepte la participation volontaire de Monsieur PARIZOT Claude d'un montant de 300 € pour le fleurissement de la commune et la participation volontaire de la part d'Ami 2 d'un montant de 30 € pour le foyer logement. Ces crédits seront inscrits à l'article 7713 des budgets respectifs.

### **Délibération n° 21-19– REMBOURSEMENT SINISTRES GROUPAMA ASSURANCE**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la participation proposée par GROUPAMA dans le cadre du sinistre protection juridique soit la somme de 2 279.64 € pour le remboursement des frais d'avocat dans le sinistre Commune/Préfet 2016842537, 656.96 € frais d'avocat Commune/Etat 2018908769 et 361.53 € pour le remboursement des frais de remplacement de la vitre du véhicule utilitaire de la commune.

Ces sommes seront encaissées à l'article 7788 du Budget Primitif 2019.

Il propose également que le conseil municipal lui donne pouvoir pour encaisser systématiquement à compter de ce jour, à l'article 7788, tous les remboursements de l'assurance dans le cadre des sinistres déclarés qui feront l'objet d'un remboursement par GROUPAMA

Unanimité du Conseil Municipal.

### **Délibération n° 22-19– ONF – OPPOSITION À L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF**

Alerté par l'Association des communes Forestières sur le projet d'encaissement direct par l'ONF des recettes liées aux ventes de bois en lieu et place des communes, le conseil municipal accepte de prendre la délibération proposée pour s'y opposer, considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait ce décalage d'encaissement de ses recettes;

### **Délibération n° 23-19–MOTION DE SOUTIEN AU SERVICE PUBLIC DE L'ONF**

Les représentants des personnels de l'ONF nous demandent de les soutenir afin de s'opposer à une proposition au niveau du gouvernement qui va étudier différents scénarios pour l'ONF dont certains pourraient conduire à la fin pure et simple du service public forestier. Le Maire propose de prendre la délibération pour réaffirmer l'attachement des communes au régime forestier mis en œuvre dans la forêt par l'ONF et pour s'inquiéter de sa remise en cause. Unanimité du Conseil Municipal.

### **Délibération n° 24-19 : FISCALITÉ DU SIAER- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE RURAL DU CANTON DE MONTMIREY LE CHATEAU**

Depuis 2012, le financement de la quote-part d'annuité d'emprunt incombant à la commune pour l'Aménagement de l'Espace Rural (S.I.A.E.R.) du Canton de MONTMIREY-LE-CHATEAU n'est plus assuré par une imposition directement recouvrée sur les feuilles d'impôts. La somme de 1 100.40 € sera provisionnée pour être prélevée directement sur le budget de la commune.

La contribution de 2018 n'avait pas été versée compte-tenu que les travaux demandés n'avaient pas été effectués. A présent c'est chose faite, le Maire indique que les contributions de deux années ont été inscrites au budget 2019.

### **Délibération n° 25-19 – FISCALITÉ 2019 – VOTE DES TAUX.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux 2019 comme suit, sans augmentation par rapport à 2018 :

Taxe d'habitation .....	8.04 %
Foncier Bâti .....	14.63 %
Foncier Non Bâti .....	22.14 %
Cotisation Foncière des Entreprises .....	0.00 %

Le produit des trois taxes s'élève pour 2019 à **95 002 €** auquel il faudra :

1. retrancher le prélèvement au titre du Fonds National de Garantie individuelle des ressources (FNGIR) égal à **32 080 €**
2. ajouter les allocations compensatrices, TH, FNB, pour un montant de **9 761 €**

pour atteindre un produit prévisionnel total pour 2019 de **72 683 €**.

**Délibération n° 26 et 30 -19 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL**

Considérant que l'exercice 2018 a généré :

Un excédent de fonctionnement de .....	+ 80 526.79 €
Considérant que les résultats reportés 2017 sont de .....	0.00 €
Intégration excédent CDCNOJ suite dissolution .....	+ 2 139.93 €
Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à .....	+ <b>82 666.72 €</b>

**Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement, sachant que la section d'investissement s'établit comme suit :**

Un excédent d'investissement de.....	+ 136 778.27 €
Considérant le déficit d'investissement 2017 reporté de .....	- <b>140 391.42 €</b>
Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à .....	- <b>3 613.15 €</b>

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Apuration du déficit et affectation en recettes d'investissement au compte R 1068 pour un montant de **3 613.15 € - Il reste 79 053.57 €**

Inscription pour la première fois cette année, de la somme de **50 000.00 €** en recette d'investissement au compte R 1068 pour financer de nouvelles dépenses

Le solde étant repris à l'excédent de fonctionnement reporté R 002 + **29 053.57 €**.

**Délibération n° 27-19 – COMPTE ADMINISTRATIFS 2018**

**COMPTE ANNEXE POUR LE BUDGET COMMUNAL M14**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés Cne CDCNOJ dissolution		+ 2 139.93	140 391.42		140 391.42	+ 2 193.93
Op. de l'exercice	331 341.07	411 867.86	291 981.80	428 760.07	623 322.87	840 627.93
<b>TOTAUX</b>	<b>331 341.07</b>	<b>414 007.79</b>	<b>432 373.22</b>	<b>428 760.07</b>	<b>763 714.29</b>	<b>842 767.86</b>
Résultats clôture		82 666.72	- 3 613.15			+ <b>79 053.57</b>

**COMPTE ANNEXE POUR ASSAINISSEMENT M49**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	49 068.19			57 355.39	49 068.19	57 355.39
Op. de l'exercice	47 136.08	42 497.98	30 148.64	28 395.19	77 284.72	70 893.17
<b>TOTAUX</b>	<b>96 204.27</b>	<b>42 497.98</b>	<b>30 148.64</b>	<b>85 750.58</b>	<b>126 352.91</b>	<b>128 248.56</b>
Résultats clôture	- 53 706.29			+ 55 601.94		+ <b>1 895.65</b>

## COMPTE ANNEXE POUR LE BUDGET FOYER LOGEMENT M22

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		36 771.04		17 962.44		54 733.48
Op. de l'exercice	730 498.55	676 496.77	19 207.21	13 141.59	749 705.76	689 638.36
<b>TOTAUX</b>	<b>730 498.55</b>	<b>713 267.81</b>	<b>19 207.21</b>	<b>31 104.03</b>	<b>749 705.76</b>	<b>744 371.84</b>
Résultats clôture	- 17 230.74			+ 11 896.82	- 5 333.92	

EXCEDENT GLOBAL ..... 75 615.30 €

### Délibération n° 31 -19 : EMPRUNT

Le Maire indique au conseil municipal que pour financer les programmes de travaux divers de voirie et de bâtiments, un emprunt de 100 000 € a été inscrit au budget primitif 2019. Il présente au Conseil Municipal les propositions en sa possession, pour un emprunt de 100 000 € sur 12 ans à taux fixe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix contre, décide de réaliser cet emprunt auprès du Crédit agricole

### Délibération n° 32-19 : BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif communal 2019 se décomposant comme suit :

Dépense de fonctionnement	.....	479 043 €
Dépenses d'Investissement	.....	330 400 €
Report Déficit Investissement 2018	.....	3 614 €

**TOTAL DES DEPENSES 813 057 €**

Recettes de fonctionnement	.....	449 990 €
Recettes d'Investissement	.....	334 014 €
Report Excédent fonctionnement 2018	.....	29 053 €

**TOTAL DES RECETTES 813 057 €**

## QUESTIONS DIVERSES

### Délibération n° 33 -19 : LOCATION LOCAL INFIRMIER

Le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 4/19 acceptant la proposition de location du local professionnel au 4 Grande Rue à MOISSEY reçue par Madame VUILLEMIN Stéphanie avec effet au 01/04/2019. Des travaux de peinture supplémentaires nous obligent à repousser la date du bail d'un mois. Unanimité du conseil municipal pour établir le bail à compter du 01/05/2019.

### Délibération n° 34 -19 : ADHÉSION e-bourgogne

Par délibération n° 64/18 du 8 octobre 2018 la commune a décidé de se doter d'un profil acheteur et d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public (GIP) e-bourgogne-franche-comté pour appliquer la dématérialisation complète pour toutes les étapes de la passation d'un marché au-dessus de 25 000 € HT. La cotisation annuelle était fixée à 892 € en valeur 10/2018.

Or il apparaît que d'autres structures existent, telle que Synapse, qui propose le Pack « profil acheteur » à partir de 95 € HT, non limité dans la durée et qui peut s'étaler sur plusieurs années.

Le Maire propose au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, d'annuler la délibération 64/18 et de commander un pack « profil acheteur » à Synapse Entreprise.

### Délibération n° 35 -19 : RÉSERVOIR GAZ NOUNOURSERIE

Par délibération n° 37/05 du 22 avril 2005 le conseil municipal a décidé de souscrire un contrat Totalgaz pour la fourniture d'une cuve de gaz enterrée destinée à équiper la structure multi accueil « la nounourserie ». A présent livré par FINAGAZ, il s'avère que le coût a beaucoup augmenté et le Maire

propose d'examiner l'offre de VITOGAZ France. Il précise que la commune intervient uniquement au niveau de la cuve, la tonne de gaz livrée étant prise en charge au niveau des frais de fonctionnement par le SIVU. Considérant l'offre de VITOGAZ France, jugée plus avantageuse, le Conseil Municipal, décide de dénoncer et d'interrompre le contrat avec TOTALGAZ/FINAGAZ et de faire installer par VITOGAZ France un réservoir gaz propane d'une capacité de 1 750 Kg enterré équipé d'une jauge à distance. Consignation, dépôt de garantie 460 € net, remboursable au terme du contrat.

Le Maire est autorisé à signer le contrat de 5 ans correspondant, reconductible annuellement qui prévoit une redevance annuelle de maintenance de 48.00 € TTC et tout document se rapportant à cette affaire.

#### **Délibération n° 36 -19 : DÉNONCIATION BAIL MAGNO**

Le Maire demande au conseil municipal de reconsidérer le bail signé avec les représentants de la SARL MAGNO et qui a pris effet le 1er novembre 2013.

Considérant que le local loué est très peu utilisé par les locataires et que la commune a comme projet à cet emplacement la construction d'une supérette, le Maire propose de donner congé au 01/11/2019, fin d'une période triennale. Il indique qu'il a rencontré les intéressés pour les informer.

Il sera possible de mettre en place un bail précaire après le 01/11/2019 pour leur permettre de trouver une solution pérenne.

Accord unanime du conseil municipal.

#### **TOUR DU JURA : MOISSEY VILLAGE DÉPART**

La commune de MOISSEY accueille une étape professionnelle le 28 avril prochain. Départ à 12 h 00 – Place de la Fontaine. Passage de la caravane à 11 h 30. A cette occasion un apéritif buffet sera organisé.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ADMR** : Elle est prévue le 19 AVRIL 2019 à 19 h 00. Tous les bénévoles du bureau de l'ADMR de Montmirey-le-Château ont démissionné.

**DÉPART À LA RETRAITE** : Le conseil municipal est informé du départ à la retraite d'Odette BOUVIER, agent sociale au Foyer logement, qui a fait valoir ses droits au 01/05/2019.

Entourée de ses collègues et anciens collègues, elle a fêté cet événement au foyer logement le 10 avril dernier, en présence du Directeur.

**SANCTION DISCIPLINAIRE** : Une sanction de mise à pied de 2 jours a été prononcé à l'encontre d'un agent technique par le Directeur du Foyer logement, eu égard à son comportement insultant, à la suite d'un différend par rapport à l'installation des compteurs LINKY dans l'établissement.

Pascale RICHARD signale l'inquiétude de Madame BUTHIAUX par rapport au « nid de poule » devant chez elle.

Gilles MIELLE signale que le Miroir installé en bas de la Rue du Château d'Eau n'est plus guère opérationnel.

Serge JACQUET signale qu'il convient de trouver un nom de Rue pour le treige qui longe la maison Clément compte tenu des locatifs en cours de réalisation à cette adresse

Le Maire  
**Dominique TRONCIN**

